



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : contact@gente.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-cinq, le neuf avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/04/2025

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, GURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : OSES Laura
OSES Laura a donné pouvoir à Madame JASMIN Nathalie.

Secrétaire de séance : LALIDA Patrick

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Monsieur LALIDA Patrick est nommé secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Le Maire, Présente Monsieur DANÉY Jean-Yves, Conseiller décideur local au SGC de Cognac.

1- Vote du taux de fiscalité 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Suite à une constante diminution des dotations de l'Etat et de l'augmentation des dépenses (FPIC et augmentation cotisations CNRACL), il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

- TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) : 44,10 %
- TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) : 49,08 %
- TH (taxe habitation sur les résidences secondaires) : 8,95 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De fixer pour 2025 les taux d'impositions des taxes directes locales tels qu'ils ont été exposés :

- 44,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 49,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - 8,95 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

- De notifier cette décision aux services préfectoraux.

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2- Attribution subventions 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005, parue le 27 août 2005, réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes, l'attribution des subventions aux associations donne lieu désormais à une délibération distincte du vote du budget

Considérant que le versement de la subvention communale est subordonné à la production par l'association de son compte rendu d'activités, de son bilan financier afin de vérifier la bonne utilisation des fonds publics alloués.

Considérant que en cas de non-production des pièces demandées le versement de la subvention ne sera pas effectué.

Madame le Maire propose d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations et organismes mentionnés :

La ligne « non affecté » représente les subventions exceptionnelles demandées en cours d'année. Ces demandes seront étudiées au cas par cas.

Article	Nom de l'association	2025
65748	ADAPEI	20 €
65748	ADIL 16	85 €
65748	LOISIRS ASSOCIÉS	260 €
65748	APE	250 €
65748	ASSOCIATION SOURIRE	50 €
65748	CLUB BOULISTE	80 €
65748	CROIX ROUGE	20 €
65748	LIGUE CANCER	50 €
65748	COMITÉ DES FÊTES	150 €
65748	FONDATION PATRIMOINE	60 €
65748	SOCIÉTÉ DE CHASSE	460 €

65748	RESTO DU CŒUR	80 €
65748	ÉPICERIE SOCIALE	100 €
65748	BANQUE ALIMENTAIRE	80 €
	Sous-Total	1 745 €
65748	Non affecté	4 255 €
	TOTAL SUBVENTIONS	6 000 €

Les subventions ont été votées à l'unanimité sauf pour :

Association des Loisirs associées : 2 abstentions

Club bouliste Genté : 2 abstentions

Comité des fêtes : 3 abstentions

Société de chasse : 2 abstentions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer aux associations et organismes mentionnés ci-dessus les montants des subventions proposés pour l'année 2025.

3- Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant les résultats du Compte Financier Unique et l'affectation du résultat 2024,
Considérant que le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires,
Considérant l'opportunité offerte par la nomenclature M57 et la fongibilité des crédits,

Après présentation, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
011	Charges à caractère général	261 150.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 300.00 €
014	Atténuations de produits	14 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	67 050.00 €
66	Charges financières	11 400.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
68	Dotation aux provisions et dépréciations	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert sections	26 957.35 €

023	Virement à la Section Investissement	238 595.15 €
TOTAL		976 452.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		BP
Article	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
013	Atténuation de charges	0.00 €
70	Produits des services	34 700.00 €
73	Impôts et taxes	186 459.00 €
731	Fiscalité locale	354 330.00 €
74	Dotations et participations	79 005.00 €
75	Autres produits de gestion	148 246.06 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 414.00 €
002	Excédents antérieurs reportés	172 298.44 €
TOTAL		976 452.50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
001	Solde d'exécution investissement reporté	82 793.51 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	52 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000.00 €
	Opérations d'équipement	202 752.50 €
	Reste à réaliser 2024	19 833.43 €
10	Dotations, fonds divers	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	68 500.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert sections	1 414.00 €
41	Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL		430 293.44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
001	Solde d'exécution investissement reporté	0.00 €

13	Subventions d'investissement	48 134.00 €
10	Dotations, fonds divers sauf (1068)	12 300.00€
16	Emprunts et dépôts et cautionnements	1 500.00 €
1068	Affectation du résultat	102 626,94 €
021	Virement à la section d'investissement	238 595.15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 957.35 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL		430 293.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le Budget Primitif 2025 de la commune,

- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

4- Vote du Budget annexe - Bâtiment commercial 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les résultats du Compte Financier Unique et l'affectation du résultat 2024,

Considérant que le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires,

Considérant l'opportunité offerte par la nomenclature M57 et la fongibilité des crédits,

Après présentation, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
011	Charges à caractère général	261 150.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 300.00 €
014	Atténuations de produits	14 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	67 050.00 €
66	Charges financières	11 400.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert sections	26 957.35 €
023	Virement à la Section Investissement	238 595.15 €
TOTAL		976 452.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		BP
Article	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
013	Atténuation de charges	0.00 €
70	Produits des services	34 700.00 €
73	Impôts et taxes	186 459.00 €
731	Fiscalité locale	354 330.00 €
74	Dotations et participations	79 005.00 €
75	Autres produits de gestion	148 246.06 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 414.00 €
002	Excédents antérieurs reportés	172 298.44 €
TOTAL		976 452.50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
001	Solde d'exécution investissement reporté	82 793.51 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	52 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 000.00 €
	Opérations d'équipement	202 752.50 €
	Reste à réaliser 2024	19 833.43 €
10	Dotations, fonds divers	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	68 500.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert sections	1 414.00 €
41	Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL		430 293.44 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
001	Solde d'exécution investissement reporté	0.00 €
13	Subventions d'investissement	48 134.00 €
10	Dotations, fonds divers sauf (1068)	12 300.00 €
16	Emprunts et dépôts et cautionnements	1 500.00 €
1068	Affectation du résultat	102 626,94 €
021	Virement à la section d'investissement	238 595.15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 957.35 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL		430 293.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le Budget Primitif 2025 de la commune,
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la

délibération.

5- Vote du Budget annexe - Lotissement La Petite Croix 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les résultats du Compte Financier Unique et l'affectation du résultat 2024,

Considérant que le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires,

Considérant l'opportunité offerte par la nomenclature M57 et la fongibilité des crédits,

Après présentation, le budget annexe bâtiment commercial 2025 s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
011	Charges à caractère général	3 578.26 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €
014	Atténuations de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €
66	Charges financières	3 600.00 €
67	Charges spécifiques	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert section	0.00 €
023	Virement à la Section Investissement	4 700.00 €
TOTAL		11 878.26 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP
Article	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
013	Atténuation de charges	0.00 €
70	Produits des services	0.00 €

75	Autres produits de gestion	11 000.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
002	Excédents antérieurs reportés	878.26 €
TOTAL		11 878.26 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2025
001	Solde d'exécution investissement reporté	21 026.72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 700.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
TOTAL		35 726.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le Budget annexe bâtiment commercial 2025,
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

6- Création de 2 emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 12 mai 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2006 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Charente en date du 01/04/2025 à effet au 01/04/2025,

Vu l'arrêté en date du 17/12/2021 établissant les lignes directrices de gestion.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient au Conseil municipal de fixer des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures, en raison d'une promotion interne,

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- La création à compter du 01/05/2025 de deux emplois permanents au grade d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012
- Donne tout pouvoir à madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Questions diverses :

7- Extension du cimetière :

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'extension du cimetière existant. Il ne reste plus beaucoup d'emplacement. Nous pouvons récupérer 6 tombes qui ne sont plus entretenues, un devis a été demandé aux pompes funèbres afin qu'ils puissent faire le nécessaire (4100€), de plus il ne reste que deux places dans le columbarium existant. Nous avons demandé un devis pour les frais de maçonnerie Grand-cognac 53 000€ et entreprise Vezinat 50 000€.

Dans la projection du nouveau cimetière nous mettrons éventuellement un jardin des souvenirs afin de permettre aux personnes le désirant une dispersion de cendre au cimetière.

8- Maison anciennement Chevolleau :

Madame Le Maire rappelle que l'offre d'acquisition a été acceptée pour un montant de 80 000€, Madame Le Maire lance donc la procédure afin d'acter définitivement cette vente.

9- Vente de terrain nu - non viabilisé - Rue Henri Pelletant :

Madame Le Maire informe de la possibilité de vendre un terrain nu non viabilisé de 598m² au niveau de la Rue Henri Pelletant au tarif de 45€ du mètres carrés. Le nécessaire sera fait afin de faire de la publicité en bonne et due forme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochain Conseil Municipal le 19 mai 2025 à 18h30 dans la salle du Conseil

CM DU 09.04.2025

Le Maire,
Carmen BERNARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bernard'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a landscape and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE GENTÉ' at the top and 'Charente' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.

Délibération 2025-04-01 – Vote du taux de fiscalité 2025 - Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-04-02 – Attribution subventions 2025 – Approuvée à l'unanimité sauf pour Associations des loisirs associés (2 abstentions) ; Club bouliste de Genté (2 abstentions) ; Comité des fêtes (3 abstentions) ; Société de chasse (2 abstentions) ;

Délibération 2025-04-03 – Vote du budget primitif 2025 – Budget commune – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-04-04- Vote du Budget annexe – Bâtiment commercial 2025 – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-04-05- Vote du budget annexe Lotissement La Petite Croix 2025 – Approuvée à l'unanimité

Délibération 2025-04-06- Création de 2 emplois permanents d'agent de maîtrise à temps complet – Approuvée à l'unanimité